

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 juin 2022**

**Rapporteur :  
Monsieur Gilbert  
GRAMOULLE**

**N° 66**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022 (accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions à diverses associations**

**La ville de Quimper soutient les actions de diverses associations**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2022, les subventions suivantes (imputation budgétaire 020 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2021	Montant 2022
Défense promotion animation de la fête foraine <i>Pour l'organisation d'un feu d'artifice au mois d'août sur les quais.</i>	1 000, 00 €	1 000,00 €
Association C.L.C.V. (Consommation, logement, cadre de vie) <i>Pour soutenir les activités de l'association dans les domaines de la consommation, du logement et du cadre de vie.</i>	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Amoureux du Ban Public <i>Subvention de fonctionnement pour aider les interventions de l'associations en matière de mariages franco-étrangers.</i>	250,00 €	250,00 €
Association la Prévention routière <i>Financement pour permettre de développer des actions sur Quimper en matière de prévention routière.</i>	400,00 €	400,00 €
Amicale des policiers de Quimper <i>Subvention pour aider l'association dans son action en faveur des policiers de Quimper et de leurs familles.</i>	600,00 €	600,00 €
Bal des sapeurs-pompiers de Quimper <i>Pour soutenir l'association lors du bal des sapeurs-pompiers le 22 juin 2022</i>	-	100,00 €